

## SOCIÉTÉ

# Son fils décède, on veut le licenciement

Quatre jours après le décès de son fils Théo, Cyril Fournier est menacé de licenciement. Son employeur lui reproche une baisse de motivation durant les mois d'hospitalisation.

## LES FAITS

- **Février 2010** : Cyril Fournier est engagé dans l'entreprise Service 3D, spécialisée dans les solutions anti-parasitaires.
- **16 décembre 2010** : le petit Théo, 10 ans, atteint d'une tumeur au cerveau, est hospitalisé d'urgence à Curie.
- **9 janvier 2011** : décès de Théo.
- **14 janvier 2011** : enterrement du petit garçon.
- **19 janvier 2011** : Cyril Fournier reçoit une convocation en vue d'une éventuelle rupture de contrat conventionnelle.



Cyril Fournier, en plein deuil, ne s'attendait pas à recevoir ce type de courrier.

L'ange s'est envolé, laissant derrière lui un vide immense. Le petit Théo est décédé le 9 janvier des suites d'une tumeur au cerveau. La plus douloureuse des épreuves pour des parents. Quatre jours après l'inhumation de son fils, en plein deuil, Cyril Fournier reçoit une recommandation : « Une convocation à un entretien en vue d'une rupture conventionnelle ». Une véritable gifle pour ce père de famille originaire de Méru, la seconde en peu de temps.

Ce responsable technique travaille dans une entreprise de prestation de services, Services 3D, chargée de proposer des solutions anti-parasitaires aux sociétés. « Je n'ai jamais fait parler de moi, aucun avertissement. Je n'ai pas compris ce qui se passait. La direction était au courant de ma situation, dès mon

embauche, il y a un an. » À partir du 16 décembre, ce père de famille est en arrêt maladie pour rester aux côtés de son fils, âgé de 10 ans. « Son état de santé s'est aggravé brutalement et devenait critique. Il a fait deux graves malaises à l'Institut Curie, on a bien cru qu'on allait le perdre », rappelle sa compagne, Élodie Boissel.

Le salarié laisse des messages à son supérieur pour le prévenir de ses arrêts maladies « sans qu'il daigne répondre alors que j'ai toujours joué cartes sur table depuis le début. » Le 27 décembre, malgré sa grande inquiétude, Cyril Fournier

« Dès mon embauche, il y a un an, la direction était au courant de ma situation. J'ai joué cartes sur table »

Cyril Fournier, le salarié

reprend son activité professionnelle. « Cela permet de penser un peu à autre chose ». Mais Théo le rappelle vite à son chevet. Le garçonnet n'a plus la force de se battre. La maladie finit par l'emporter ce dimanche 9 janvier. « Je pensais

pouvoir vivre dignement mon deuil, qu'on puisse trouver la paix pour nous reconstruire ». Son entreprise n'aura pas cette délicatesse. Le 28 janvier, il est convoqué au siège parisien. Comme la loi le prévoit, il est accompagné d'un conseiller du salarié, Sébastien Labiausse, qui trouve ce procédé « scandaleux ». « Mon directeur a supposé une baisse de motivation en novembre et décembre alors qu'il connaît ma situation. C'est lamentable », lâche ce père de famille.

Ses courriers envoyés à la direction, au service des ressources humaines, sont restés lettre morte. Même l'inspection du travail de Rennes a pris position dans ce dossier, apportant tout son soutien au salarié. Après une visite médicale, Cyril Fournier a repris tant bien que mal le chemin du travail le 3 février, avec, cette fois-ci, une « réelle » démotivation. « Dans ce moment douloureux, aucun soutien ne m'a été apporté. Mon directeur n'a toujours pas daigné m'adresser une parole. On n'a pas le droit de se comporter de cette façon, c'est inhumain ». De nouveau en arrêt maladie, Cyril peut compter sur le soutien de sa compagne, touchée par cette nouvelle épreuve : « C'est terrible. J'ai l'impression qu'on porte atteinte à notre fils. On n'a pas perdu un animal de compagnie. On a perdu notre enfant. »

Contacté, le groupe Samsic, la maison mère de Services 3D basée près de Rennes, n'a pas répondu à nos sollicitations.

FANNY DOLLÉ

## 3 QUESTIONS À



**SÉBASTIEN LABIAUSSE**  
délégué syndical  
Sneps-CFTC  
chez Samsic  
et conseiller  
du salarié

« Je suis outré par ces façons »

► **Dans quel cadre êtes-vous intervenu dans ce dossier ?** J'ai été contacté par un cabinet d'avocats parisiens. Comme je suis délégué syndical chez Samsic et conseiller du salarié, j'ai pu assister à l'entretien du 28 janvier.

► **Quelle a été votre réaction ?** Je suis outré par ces façons. Une rupture conventionnelle est une rupture à l'amiable, les deux parties doivent être d'accord. Or, ce n'était pas le cas. Lors de l'entretien, le directeur a supposé un manque de motivation alors que le fils du salarié était hospitalisé. Une situation qu'il n'a jamais cachée à ses supérieurs. C'est inhumain.

► **Que comptez-vous faire par la suite ?** J'ai rendez-vous avec son avocat le 5 mars. On va certainement porter ce dossier aux prud'hommes. La direction ne lui a pas versé ses primes de fin d'année auxquelles il avait droit, ayant réussi tous ses objectifs.